

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2017

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2017

N°2017-05-22

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 50
Conseillers votants : 44
Dont pouvoirs : 3

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 29 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Sainte-Souligne, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAIGNES : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - BARRET : M. CHATELIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BORS DE BAIGNES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GARNEAU Janine - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique - COTEAUX DU BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-LEGER : Mme ROCHAIS Anne-Marie - SAINT-MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VAL DES VIGNES : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux)
Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny) a donné pouvoir à Monsieur MAURICE Jacky (Bécheresse)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, M. BOUTIN Christian, Mme MONTAUD Martine (Ladiville), Mme PARIS Marie-Nicole, M. PETIT Bernard, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, M. MAUGET Bernard (Côteaux du Blanzacais), M. BERGEON Frédéric, Mme POIRIER Sylvie.

N°22 - Objet : Délégation de service public pour l'exploitation du cinéma – Avenant n°1 de prolongation d'un an pour motif d'intérêt général

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil Communautaire que des travaux de modernisation ont été effectués au cinéma « Le Club » en 2008 avec réception du chantier le 11 mars 2009.

En 2007, la CdC4B a choisi de déléguer à un gestionnaire privé l'exploitation de cet équipement, après mise en concurrence.

Par délibération du conseil communautaire du 26 février 2008, la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Club » a été confié à la SARL « Les bonimenteurs » pour une période allant du 1^{er} juin 2008 au 31 décembre 2017.

La Délégation de Service Public arrive donc à échéance le 31 décembre 2017.

Compte tenu de la réouverture au public du cinéma qu'en avril 2009 suite aux nombreux retards et imprévus sur le chantier, il est proposé de repousser le terme de la Délégation de Service Public d'une année, portant ainsi l'échéance au 31 décembre 2018. Un avenant n°1 de prolongation d'1 an à la délégation de Service Public devra être signé.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte de repousser d'une année le terme de la Délégation de Service Public ;
- autorise Monsieur le Président à conclure avec la SARL Les Bonimenteurs un avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour cette mise en œuvre ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Préfecture le : 30 JUIN 2017.....

Publié ou notifié le : 30 JUIN 2017.....

Touvérac, le 30 JUIN 2017.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 30 juin 2017

le Président,

Jacques CHABOT.



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONVENTION D'AFFERMAGE
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DU « CINEMA LE CLUB »**

**AVENANT N°1 :
PROLONGATION DE LA CONVENTION EN COURS**

Entre

La Communauté de Communes des 4B,
représentée par son Président en exercice, Monsieur Jacques CHABOT, représentant légal
de la collectivité, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 29
juin 2017
ci-après désigné « le délégant »,

D'une part,

Et

La SARL Les Bonimenteurs,
représentée par sa Présidente en exercice, Madame Elisabeth DESEUVRE,
ci-après désignée « le délégataire »,

D'autre part ;

VU la délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2007 portant approbation du
contrat (affermage) de Délégation de Service Public avec prise d'effet au 1^{er} juin 2008, pour
une durée de 9 ans, pour la gestion et l'exploitation du cinéma intercommunal « Le Club » ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 février 2008 portant désignation
du délégataire ;

VU le Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, qui modifie à
compter du 01 avril 2016 la réglementation s'appliquant aux délégations de service public,
fixe les conditions dans lesquelles la prolongation des délégations est possible et notamment
le 6° de l'article 36 ;

CONSIDERANT la décision du conseil communautaire de prolonger le terme de la
Délégation de Service Public d'une année afin de pallier les retards d'ouverture du cinéma
dus aux travaux de rénovation

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'une année la durée de la convention de
délégation de service public (DSP) de type affermage, relative à la gestion et à l'exploitation
du cinéma « Le Club ».

Cette convention de DSP arrivera à son échéance le 31 décembre 2017, le présent avenant
a pour but de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 - Justification du présent avenant

En 2007, la CdC4B a choisi de déléguer à un gestionnaire privé l'exploitation de son équipement, après mise en concurrence. Les travaux de modernisation entrepris en début d'année 2008 devaient se terminer pour la date de prise d'effet de la Délégation de Service Public (DSP), soit en juin 2008. Or de nombreuses imprévues ont retardé la fin de chantier qui n'a été réceptionné que le 11 mars 2009.

Compte tenu de la réouverture tardive du cinéma au public en avril 2009, il est proposé de repousser le terme de la DSP d'une année portant l'échéance au 31 décembre 2018 et de signer un avenant n°1 de prolongation d'1 an à la délégation de Service Public.

Le présent avenant est donc établi afin d'assurer la continuité du service public jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention après relance d'une nouvelle procédure de mise en concurrence en début d'année 2018.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au délégataire.

Article 4 : Champ d'application

Toutes les stipulations de la convention de DSP et de ses annexes non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

En particulier, l'objet de la délégation, à savoir la gestion du cinéma, et l'économie générale de la délégation ne sont pas modifiés.

Fait en trois exemplaires à Touvérac, le

Elisabeth DESEUVRE,
Présidente

Jacques CHABOT
Président